

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- Visa CFN=00369* *Q. Moumbs long*
- Vu** la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ; *du 11/04/2023*
Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
Vu le décret n° 2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM/ du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-0518/PRES-TRANS/PM/MSHP du 20 avril 2022 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
Sur proposition du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 01 mars 2023 ;

DECRETE

- ARTICLE 1 :** Madame Bénilde Marie-Ange KAMBOU/TIEMTORE, Mle 104 995 H, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire, est nommée Directrice de la formation professionnelle et des examens nationaux de fin d'études.
- ARTICLE 2 :** Madame Mouon Ludwine DA/SOME, Mle 41 258 T, Médecin du travail, est nommée Directrice de la santé et sécurité au travail.
- ARTICLE 3 :** Madame Olivia Marie Angèle Awa OUEDRAOGO, Mle 215 979 B, Médecin de santé publique, est nommée Directrice de la prévention et du contrôle des maladies non transmissibles.
- ARTICLE 4 :** Monsieur Amado Tiguéni TRAORE, Mle 88 266 R, Médecin de santé publique, est nommé Directeur de la décentralisation du système de santé.
- ARTICLE 5 :** Madame Anta ZIDA, Mle 314 705 M, Médecin spécialiste en santé publique, est nommée Directrice de l'hygiène publique.
- ARTICLE 6 :** Madame Marie Emmanuelle Lamoussa ZOURE, Mle 111 399 V, Médecin spécialiste en santé publique, est nommée Directrice de la coordination des projets et programmes.
- ARTICLE 7 :** Monsieur Hamed Sidwaya OUEDRAOGO, Mle 238 832 A, Médecin spécialiste en santé publique, est nommé Directeur de la protection de la santé de la population.

ARTICLE 8 : Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 avril 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique

Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU